

## EXCLUSIF : QUAND LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE RÉFLÉCHIT À SA PROPRE DISPARITION



© Xavier.Remongin/Min.Agri.Fr

**Comme le révèlent des documents qu'*Acteurs publics* s'est procurés, des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture et de ses services déconcentrés sont en train de réfléchir au devenir de leur structure à l'horizon 2025. Dans la majorité des scénarios envisagés, un profond remaniement est envisagé, jusqu'à la "disparition" du ministère.**

La politique-fiction n'est pas le seul apanage des romanciers ou des essayistes. Des hauts fonctionnaires du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt et de ses services déconcentrés sont en train de réfléchir à l'avenir qu'ils envisagent pour leur ministère d'ici 2025. Et à en croire les documents prospectifs qu'*Acteurs publics* s'est procurés – des documents préparatoires et encore non finalisés dans le cadre d'une commande de l'observatoire des missions et métiers du secrétariat général –, les jours du ministère seraient peut-être comptés. Trois des 4 scénarios avancés dans ces documents envisagent un profond remaniement du ministère, voire même sa disparition.

Le maintien du champ d'action du ministère n'est quant à lui prévu que dans un seul cas (le scénario 4) et dans une probabilité de 40 %, selon les estimations des membres du groupe de travail. Sollicité, le ministère de l'Agriculture n'a pas réagi à cette information. La rédaction d'*Acteurs publics* détaille les 3 autres scénarios envisagés par les hauts fonctionnaires du ministère.

## **Premier scénario : le ministère de l'Agriculture disparaît (probabilité conférée : 30 %)**

Face à un déficit budgétaire continuant à "s'aggraver", l'État devrait réduire son budget, à compter de 2018, de 5 % par an jusqu'en 2025, mais aussi opérer un regroupement des ministères techniques, selon les spéculations des hauts fonctionnaires. Une mutualisation qui entraînerait tout bonnement "la disparition du ministère en charge de l'agriculture en tant que tel au profit d'autres ministères", soulignent-ils. Quant aux fonctions support du ministère, celles-ci devraient être soit transférées à l'échelon européen (services statiques), soit intégrées dans d'autres ministères. Dans son document de travail, le groupe de directeurs envisage ainsi un transfert de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) au ministère de l'Économie, de la direction générale de l'alimentation (DGAL) au ministère de la Santé, de la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) au ministère de l'Éducation nationale et "le reste (au ministère) de l'Environnement".

Les échelons déconcentrés du ministère, eux non plus, n'échapperaient pas au remaniement envisagé par le groupe de responsables. L'idée d'une fusion des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) et de celles de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) en "directions régionales interministérielles" (DRI) est ainsi avancée. Une structure qui devrait même renforcer son positionnement "du fait de la décentralisation" et de "l'acte IV de la décentralisation mis en œuvre par le gouvernement en 2018", imaginent les hauts fonctionnaires. Selon eux, la nouvelle étape de réorganisation territoriale qu'ils anticipent devrait renforcer les compétences des conseils régionaux et notamment "le transfert de politiques incitatives" telles que la politique nationale d'alimentation ou l'installation des jeunes agriculteurs.

Le premier scénario :

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Devenir du MAAF et de ses opérateurs | Le MAAF disparaît au profit d'autres ministères : la DGPE à l'Économie, la DGAL à la Santé (au sein d'une grande DG de l'alimentation), la DGER à l'EN, le reste à l'Environnement ; les missions régaliennes sont conservées par l'État et ses opérateurs. L'échelon régional DREA conserve et même renforce son positionnement du fait de la décentralisation (en tant qu'interlocuteur des conseils régionaux). Les DDT perdent des marges de manœuvre et forment l'échelon de proximité du nouveau ministère en charge de l'environnement et de l'agriculture, les DDCSPP disparaissant au profit d'unités territoriales d'une agence de la sécurité et de la chaîne alimentaire (ASCA) |
|--------------------------------------|---|

## **Deuxième scénario : un ministère éclaté (probabilité : 20 %)**

Selon les prévisions des hauts fonctionnaires, la France devrait faire face à une crise financière "du type Espagne-Portugal 2010" qui culminerait en 2020. Ce contexte obligerait même l'État "à un aggiornamento missionnel et organisationnel", à une "contraction très significative des effectifs" et à mettre en place "une large rationalisation des ministères", soulignent-ils. Le ministère de l'Agriculture devrait ainsi "être réparti en interministériel" et deviendrait un secrétariat d'État à l'Agriculture, à l'Agroalimentaire et à la Forêt (Seaaf), placé auprès du ministre en charge de l'Environnement, suggèrent-ils. La performance économique et environnementale des entreprises serait du ressort de Bercy et le fonctionnement de l'enseignement agricole, de celui du ministère de l'Éducation nationale.

Les services régionaux du ministère devraient quant à eux être réorganisés en une direction régionale interministérielle et l'échelon départemental (directions départementales des territoires et de la cohésion sociale et de la protection de la population) disparaîtrait "au profit d'unités territoriales plus adaptées à la réalité des 13 grandes régions" et rattachées aux directions régionales.

Pour ces fonctionnaires, ce regroupement des ministères devrait également accélérer le mouvement de fusion des corps de fonctionnaires, et en particulier celle des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) et des ingénieurs des travaux publics de l'État (ITPE).

Le deuxième scénario :

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Devenir du MAAF et de ses opérateurs | Le MAAF, « réparti » en interministériel, devient un secrétariat d'Etat à l'agriculture, à l'agroalimentaire et à la forêt (SEAAF) auprès du ministre en charge de l'environnement : la DGER à l'EN, la DGPE à l'Economie, le restant au MEEM. Certains opérateurs sont regroupés.<br>Le niveau régional (DRI) devient la tour de contrôle du suivi des délégations et l'échelon opérationnel des alertes et des crises. Les DDT et les DDCSPP disparaissent au profit d'unités territoriales (UT) rattachées à la DRI. |
|--------------------------------------|---|

### **Troisième scénario : le ministère devient un secrétariat "indépendant" (probabilité : 10 %)**

Suite à l'élection présidentielle de mai 2022, la France *"fait clairement le choix du modèle réformateur [et] se recentre à la fois sur sa mission de stratégie et de pilotage des politiques publiques"*, anticipent les hauts fonctionnaires dans leur document de travail. Un contexte dans lequel le ministère de l'Agriculture prendrait la forme d'un secrétariat *"indépendant"* et créerait des agences exécutives : l'Agence de la forêt et de la ruralité (AFR), par exemple, regroupant l'Office national de la forêt (ONF) et FranceAgriMer, ou encore l'Agence de la sécurité et de la chaîne alimentaire (ASCA), issue des unités territoriales et des directions départementales et de la cohésion sociale et de la protection de la population (DDCSPP), qui sont amenées à disparaître.

L'application de la charte de déconcentration de mai 2015 serait également *"stricte [et] aboutie"*, envisagent-ils. Les services du ministère de l'Agriculture devraient ainsi être réorganisés au sein des préfectures de région et les Draaf deviendrait *"pleinement"* les services agricoles du préfet de région. Les directions départementales des territoires deviendraient quant à elles *"le service agriculture-environnement des préfectures de département"*.

Le troisième scénario :

|                                      |  |
|--------------------------------------|--|
| Devenir du MAAF et de ses opérateurs | Le MAAF devient un secrétariat d'Etat « indépendant ». Il crée des agences exécutives, l'Agence de la forêt et de la ruralité (AFR), regroupant ONF et FAM notamment, et l'Agence de la sécurité de la chaîne alimentaire (ASCA) avec des unités territoriales (disparition des DDCSPP). Les DRAAF deviennent les services agricoles du préfet de région et conservent leur responsabilité d'autorité académique de l'enseignement agricole, les DDT devenant le service agriculture-environnement des préfectures de département. |
|--------------------------------------|--|

### **La réduction du nombre de fonctionnaires fait consensus**

Quels que soient les scénarios envisagés par le groupe de fonctionnaires de ce ministère, la réduction du nombre de fonctionnaires pour l'ensemble de la fonction publique est à chaque fois évoquée, pour les trois versants. Et ce afin de contribuer à la réduction des dépenses

publiques. Le vote, par le Congrès, d'une révision constitutionnelle, censée "*définir l'encadrement des moyens budgétaires et humains dévolus à chaque fonction publique*", est même présagé par les hauts fonctionnaires.

Par Bastien SCORDIA

